

TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL  
**TIG**

**ACCOMPAGNER  
POUR DONNER  
DU SENS À LA PEINE**

- ▶ RÉPARER
- ▶ INSÉRER
- ▶ IMPLIQUER LA SOCIÉTÉ CIVILE
- ▶ CRÉER DU LIEN
- ▶ PRÉVENIR LA RÉCIDIVE



#### DURÉE DU TIG

DE 20 À 400  
HEURES

100 HEURES EN MOYENNE

#### NOMBRE DE PERSONNES AYANT FAIT UN TIG EN 2019

42 950

#### TAUX DE RÉUSSITE DU TIG

80 %

#### PERSONNES CONCERNÉES

MAJEURS  
ET MINEURS

27 ANS EN MOYENNE

HOMMES  
ET FEMMES

92 % D'HOMMES  
8 % DE FEMMES

## LE TIG

# UNE PEINE QUI A DU SENS



### SANCTIONNER

Le tribunal apporte une réponse à l'infraction commise, substituant aux courtes peines d'emprisonnement une sanction individualisée, resocialisante et efficace pour lutter contre la récidive.

### RÉPARER

La personne condamnée effectue un travail sans rémunération dans l'intérêt collectif. Elle répare ainsi le tort commis à la communauté et restaure le lien de confiance.

### INSÉRER

Le TIG favorise l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, notamment des plus jeunes qui découvrent une activité professionnelle ou solidaire.

### PRÉVENIR

Le TIG est une réponse efficace pour prévenir la récidive et contribue à la sécurité de tous.

### SOCIALISER

Le TIG est la seule peine qui implique directement la société civile : il favorise le lien social.

## COMMENT SE DÉROULE UN TIG ?



- 1 Le tribunal prononce la peine** et fixe la durée. Le TIG est la seule peine pour laquelle la personne condamnée doit donner son accord.
- 2 La personne est convoquée** par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) si elle est majeure ou la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) si elle est mineure.
- 3 Le conseiller (SPIP) ou l'éducateur (PJJ)** évalue sa personnalité et ses compétences afin de déterminer le poste de TIG le mieux adapté. Il contacte la structure pour obtenir son accord à l'accueil de cette personne sur ce poste de TIG.
- 4 La structure accueille la personne en TIG**, lui propose un travail et l'intègre dans une équipe. Elle choisit un tuteur qui l'encadre et la forme si nécessaire. Elle assure le suivi des heures réalisées et tient informé l'interlocuteur du SPIP ou de la PJJ.

# DEVENEZ STRUCTURE D'ACCUEIL DE TIG



## QUI PEUT ACCUEILLIR ?

- ▶ Les collectivités et établissements publics
- ▶ Les associations
- ▶ Les entreprises chargées d'une mission de service public

À titre expérimental, les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les sociétés à mission sous certaines conditions.

## QUELLES MISSIONS ?

Tout type de mission peut être confié à une personne en TIG :

- ▶ En semaine ou en soirée et week-end
- ▶ En individuel ou en collectif
- ▶ À temps plein ou quelques heures par semaine

Quelques missions classiques :

- ▶ Accueil, administratif
- ▶ Entretien, maintenance, manutention
- ▶ Espaces verts, restauration
- ▶ Service à la personne, solidarité

## BON À SAVOIR



- ▶ Vous pouvez toujours refuser d'accueillir une personne ou mettre fin à un TIG en cours.
- ▶ Les services du Ministère de la Justice (SPIP et PJJ) sont à vos côtés tout au long de la mesure.
- ▶ Le Ministère de la Justice est l'employeur légal : il est responsable en cas d'incident.
- ▶ La structure d'accueil ne connaît pas les motifs de la condamnation.

## ILS TÉMOIGNENT !



EMILIE,  
TUTRICE

Le travail d'intérêt général permet à la personne accueillie de découvrir le métier de nos agents, au service de la collectivité. C'est aussi l'occasion de responsabiliser les personnes accueillies sur les conséquences des incivilités.



JONATHAN  
A RÉALISÉ UN TIG

J'ai fait du marquage au sol et j'ai renseigné les habitants pour les aider à respecter les places de stationnement et éviter de prendre une amende.

## 5 BONNES RAISONS D'ACCUEILLIR DES PERSONNES EN TIG

- 1** Donner à une personne l'opportunité de **prendre confiance** et de s'insérer dans la société.
- 2** Confier au tuteur **une mission valorisante**, qui donne encore plus de sens à son métier.
- 3** Contribuer à l'œuvre de Justice et à l'action collective de **prévention de la délinquance**, pour la sécurité de tous.
- 4** Bénéficier d'un **appui** pour réaliser vos missions.
- 5** S'engager dans une action socialement responsable et contribuer à une **société plus inclusive**.

# L'AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE

Le Ministère de  
la Justice a créé  
l'Agence en  
**décembre 2018**  
pour répondre à la  
problématique de  
la surpopulation  
carcérale et à  
la nécessité de  
développer des  
peines qui favorisent  
la prévention de la  
récidive et l'insertion  
des personnes  
condamnées.



## UNE ÉQUIPE ENGAGÉE À VOS CÔTÉS

### 61 référents territoriaux

100 % dédiés au travail d'intérêt général

- ▶ **Répondre** à toutes vos questions sur la peine de TIG
- ▶ **Vous accompagner** dans vos démarches
- ▶ **Informier** et accompagner vos tuteurs et vos équipes
- ▶ **Valoriser** vos initiatives et bonnes pratiques

## UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE

- ▶ **Simplifier** les démarches d'habilitation
- ▶ **Recenser** l'offre de postes pour une meilleure adéquation poste/profil
- ▶ **Renforcer** le lien entre les acteurs du TIG
- ▶ **Soutenir et outiller** les structures d'accueil et les tuteurs grâce un espace dédié

## NOS MISSIONS

- ▶ **Développer** et diversifier les postes de TIG
- ▶ **Favoriser** l'insertion des personnes condamnées
- ▶ **Accompagner** toutes les personnes qui s'engagent pour la réussite du TIG

**Vous vous engagez dans une démarche responsable  
et citoyenne, nous vous accompagnons pour que  
cet engagement reste toujours simple, sûr et pertinent.**

### Contactez-nous

**Contactez le référent TIG sur votre territoire**  
referent.tig.XX@justice.fr (XX est le numéro du département)  
Exemple pour le département de l'**Ain** : referent.tig.**01**@justice.fr

**Contactez l'équipe nationale**  
information-tig@justice.gouv.fr

[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)



AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL  
ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Je suis une plaquette responsable  
imprimée en France (Melun)  
par des personnes détenues

